

# COMMUNE DE PRIAY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/07/2020

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Gilles MAJORCZYK, Eric TEYSSIER, Jean Claude BALMON, Salem BENNACER, Wanda CANALE, Jérôme DELANNE, Christelle LANDEAU, Géraldine LANDES, Corinne SCHAEFFER, Frédérique SEVE, Olivier LEVEQUE, Hervé ROBERT, Bérénice MACRI FALCONNET.

Excusés : Céline SAVOYE pouvoir à Géraldine LANDES, Daniel JANIN, Marcelle MOREL.

Absent : Yves THOME.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

*Ouverture de séance à 20h35*

### **DELIBERATIONS**

#### **VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le véhicule Renault Kangoo acheté en avril 2003 n'est pas utilisé par les services techniques. Elle propose de le mettre en vente pour un montant de 2 500 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN LONGEANT LE CHEMIN DE CHANNOZ**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. VORAZ (SNC Le Clos du Revermont) a relancé la commune concernant le projet d'acquisition de parcelles de terrain situées Chemin de Chanoz et cadastrées D2476 et D2479 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Elle rappelle qu'une délibération avait été prise en décembre 2008 sur le principe d'acquisition par la commune de cette bande de terrain détaché du tènement qui appartenait à M. et Mme MEYER. Le document de bornage avait été établi par un géomètre. L'acquisition est proposée à titre gratuit et permettra de régulariser notamment l'empiètement du réseau téléphonique ainsi que d'autres réseaux publics sur cette bande de terrain.

*Adoptée à l'unanimité*

## **ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ MOREL SITUÉE AU 280 GRANDE RUE DE LA CÔTIÈRE**

Dans le cadre du projet d'extension de l'actuelle maison médicale, les héritiers de Mme MOREL Georgette ont formulé une proposition de vente à 150 000 € pour la propriété située au 280 Grande rue de la Côtère qui jouxte le bâtiment de la maison médicale, cadastrée E408 et E409 d'une superficie respective de 408 m<sup>2</sup> et 570 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose de valider cette offre de prix.

*Adoptés à l'unanimité*

## **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire informe qu'en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines de ses attributions.

*Adoptée à l'unanimité*

## **INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Madame le Maire rappelle la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui portait revalorisation des indemnités du Maire et des Adjointes avec application des taux suivants :

-taux maximum de l'indemnité du Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

-taux maximum de l'indemnité des Adjointes : 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

## **CALCUL DE L'ENVELOPPE MAXIMALE**

Indemnité du Maire : 51.6 % de l'indice brut 1027/majoré 830

Soit 3 889.40 € x 51.6 % = **2 006.93 €**

Indemnités des Adjointes : 19.8 % de l'indice brut 1027/majoré 830

Soit 3 889.40 € x 19.8 % = 770.10 € x 5 adjointes = **3 850.50 €**

## **MONTANT DE L'ENVELOPPE MAXIMALE**

Indemnité du Maire + indemnités des Adjointes = **5 857.43 €**

Madame le Maire propose d'allouer à compter du 25 mai 2020 le versement des indemnités aux élus comme suit :

- Pour le Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour le 1<sup>er</sup> Adjoint : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour le 3<sup>ème</sup> Adjoint : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour le 4<sup>ème</sup> Adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour le 5<sup>ème</sup> Adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

MONTANT DE LA REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE = **3 640.47 €**

*Adoptée à l'unanimité*

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs, composée du Maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants désignés par le directeur des services fiscaux de l'Ain.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal établit la liste ci-dessous de contribuables communaux en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES				SUPPLEANTS			
Titre	Nom	Nom de jeune fille	Prénom	Titre	Nom	Nom de jeune fille	Prénom
Mme	BERTHILLER	BAPTISTAL	Jocelyne	Mme	CHAVEL	BILLY	Estelle
Mr	PHILIPPE		Alain	Mr	BOUVARD		Pierre
Mr	MATHIEU		Edmond	Mr	AUSINA		Jean-Claude
Mr	THOMASSON		Michel	Mr	BOTTEX		Gérard
Mr	RABATHEL		Alain	Mr	FAVELLET		Jean-François
Mr	GOBET		Michel	Mme	BESSON	GROS	Denise
Mr	BALMON		Jean-Claude	Mr	DELANNE		Jérôme
Mr	ROBERT		Hervé	Mr	BENNACER		Salem
Mr	RODEMET		Wilfried	Mme	LANDES	PIOTTE	Géraldine
Mme	SEVE	DUMOULIN	Frédérique	Mme	SCHAEFFER	DI CREDICO	Corinne
Mme	LANDEAU	SCHULZE	Christelle	Mr	LEVEQUE		Olivier
Mme	SAVOYE	PICHAVANT	Céline	Mr	MAJORCZYK		Gilles

*Adopté à l'unanimité*

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION**

Madame le Maire propose de présenter un dossier de subvention pour le projet d'installation de vidéoprotection auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de sécuriser la Commune, il sera installé 11 caméras.

Au travers de cette démarche qui se veut partenariale, la ville et ses principaux partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics particulièrement exposés à de tels actes.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 157 973 € HT.

La commune sollicite une subvention de 30 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Madame le Maire propose au Conseil de valider cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

## **GESTION DES BOUES D'ASSAINISSEMENT COVID-19 – DOSSIER D'APPEL A PROJETS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la circulaire du 2 avril 2020 réglementant l'épandage des boues des stations d'épuration dans le contexte du COVID-19, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a décidé des mesures d'urgences exceptionnelles en faveur des maîtres d'ouvrage des stations de traitement des eaux usées produisant des boues non hygiénisées et astreints à trouver un débouché alternatif à l'épandage direct.

Une aide financière forfaitaire et unique pourra être versée en 2020 par station de traitement des eaux usées concernée selon la capacité nominale et le type de traitement majoritairement réalisé ou envisagé au moment de la demande d'aide. Pour la commune, seule la station de Bellegarde est concernée.

*Adopté à l'unanimité*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **UFC que choisir**

Mme le Maire informe qu'il sera mis en place des permanences de l'association UFC Que Choisir à partir de courant septembre ou début octobre. Elles se tiendront salle du conseil, le vendredi après midi de 14h à 17h.

### **Communauté de Communes**

Le dernier conseil communautaire s'est tenu le jeudi 23 juillet.

Mme Fabienne Charmetant est nommée vice-présidente de la commission Petite Enfance et Jeunesse.

Le compte rendu en détail sera disponible à :

<https://www.ain-cerdon.fr/la-communaute/conseils-communautaires/>

### **Vogue**

La vogue est maintenue, et se tiendra du mercredi 12 au dimanche 16 août 2020.

### **Commission Communication**

La réunion s'est tenue le 15/07/2020. Il a été évoqué les sujets suivants :

- Gazette trimestrielle : Le format sera revu de façon à ne tenir qu'un format A4 recto/Verso. Elle sera distribuée en format papier chez les commerçants et mise en téléchargement sur la page Facebook et sur le site internet.

- Page internet : Le fournisseur de la page (Campagnol) sera conservé, mais l'arborescence sera revue selon le projet établi sur la précédente mandature. Cela sera fait en une fois, car lors de la refonte la page sera indisponible.

-Bulletin Municipal : Il sera conservé sur le format actuel, la mise en page ne sera plus effectuée par l'équipe municipale mais par un prestataire externe. Pour couvrir les frais, il sera ouvert à des annonceurs.

- Page Facebook : Son fonctionnement a été balayé en réunion, il restera identique.

- Agenda et plan de la commune : Suite au peu de succès et au prix élevé demandé aux annonceurs, il a été décidé de ne pas reconduire ces prestations de service.

### **Commission Environnement et Cadre de Vie**

La réunion s'est tenue le 06/07/2020. Il a été évoqué les sujets suivants :

- Désignation des délégués auprès de l'Office National des Forêts : Mme SEVE et M. LEVÊQUE ont été désignés. Ils prendront contact avec le référent de l'ONF pour notre commune.

- Bords de rivière et quartier attenant : un état des lieux a été dressé, des pistes d'améliorations seront essayées (renforcement de la signalétique du parking chemin du Boudre, mise en place de la borne escamotable rue de la Rivière...).

*Clôture de séance à 21h30*